



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 13 juin 2013

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2013-104

URBANISME

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Rapporteur : M. Jean-Luc ROTUREAU

L'an deux mille treize, le 13 juin à 19 heures, le Conseil de Communauté, convoqué par lettre et à domicile le 7 juin 2013, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président, assisté de M. Daniel RAOUL, M. Jean-Louis GASCOIN, M. Marc GOUA, M. André DESPAGNET, M. Dominique SERVANT, M. Daniel LOISEAU, M. Jean-Luc ROTUREAU, M. Marc LAFFINEUR (départ à 20h22), M. Gilles MAHE, M. Frédéric BEATSE, M. Didier ROISNE, M. Luc BELOT, M. Jean-François JEANNETEAU, M. Bernard WITASSE, Mme Marie-Thé TONDUT, M. Pierre VERNOT, M. Dominique DELAUNAY, Mme Jeannick BODIN, M. Joël BIGOT, M. Philippe BODARD (départ à 21h37), Mme Anne-Sophie HOCQUET DE LAJARTRE (arrivée à 19h27 et départ à 21h09), M. Claude GENEVAISE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. André MARCHAND, M. Alain BAULU, M. Max BORDE, Mme Martine BLEGENT, M. Jacques CHAMBRIER, M. Daniel CLEMENT, Mme Bernadette COIFFARD, M. Christian COUVERCELLE (départ à 20h15), M. Laurent DAMOUR, M. Jean-Claude GASCOIN, M. Jean-Pierre HEBE, M. Marcel MAUGAIS, Mme Catherine PINON, M. Joseph SEPTANS, M. Bruno RICHOU, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Beaudouin AUBRET, M. Jean-Claude BACHELOT, M. Bruno BARON, Mme Catherine BESSE (arrivée à 20h15), Mme Roselyne BIENVENU, M. Dominique BOUTHERIN, M. Eric BRETAULT, Mme Bernadette CAILLARD-HUMEAU (départ 20h30), M. Michel CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Marie-Claude COGNE, Mme Dominique DAILLEUX, M. Gilles ERNOULT (départ à 21h37), M. Philippe GAUDIN (départ à 20h30), M. Laurent GERAULT, Mme Géraldine GUYON, M. Michel HOUDBINE, Mme Caroline HOUSSIN SALVETAT, M. Philippe JOLY (départ à 20h15), M. Philippe LAHOURNAT, M. Pierre LAUGERY, M. Romain LAVEAU (arrivé à 20h38), M. Gérard LE SOLLIEC, M. Jacques MOTTEAU, M. Gérard NUSSMANN, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marianne PRODHOMME (arrivée à 19h21), Mme Monique RAMOGNINO, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Renée SOLE (départ à 20h), M. Mamadou SYLLA, Mme Olivia TAMBOU, M. Thierry TASTARD, Mme Solange THOMAZEAU, Mme Rose-Marie VERON, Mme Isabelle VERON-JAMIN

Mme Béatrice JUNG et M. François JAUNAIT, suppléants

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Louis DEMOIS, M. Bernard MICHEL, M. Jean-Claude BOYER, Mme Annette BRUYERE, M. Christian CAZAUBA, M. Jean-Pierre CHAUVELON, M. Daniel DIMICOLI, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles ERNOULT, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, Mme Michelle MOREAU,

ETAIENT ABSENTS : M. Abdel-Rahmène AZZOUZI, M. François GERNIGON, Mme Sabine OBERTI, Mme Rachel CAPRON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir de 20h22)
Mme Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE a donné pouvoir à M. Michel CAILLEAU (jusqu'à 19h27 et à partir de 21h09)
M. Christian COUVERCELLE a donné pouvoir à Mme Martine BLEGENT (à partir de 20h15)
Mme Catherine BESSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA TOMBINI (jusqu'à 20h15)
M. Jean-Claude BOYER a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Annette BRUYERE a donné pouvoir à M. Jean-Claude ANTONINI
Mme Bernadette CAILLARD-HUMEAU a donné pouvoir à M. Eric BRETAULT (à partir de 20h30)
M. Christian CAZAUBA a donné pouvoir à M. Jean-Luc ROTUREAU
M. Jean-Pierre CHAUVELON a donné pouvoir à M. Michel HOUDBINE
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Marie-Claude COGNE
M. Gilles ERNOULT a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX (à partir de 21h37)
M. Philippe GAUDIN a donné pouvoir à M. Jacques MOTTEAU (à partir de 20h30)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Philippe JOLY a donné pouvoir à M. Bernard WITASSE (à partir de 20h15)
M. Romain LAVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (jusqu'à 20h38)
Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Renée SOLE a donné pouvoir à M. Mamadou SYLLA (à partir de 20h)

Le conseil de communauté a désigné Mme Marie-Claude COGNE, Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 14 juin 2013.

Le Conseil de Communauté,

Par délibération du 10 novembre 2010, Angers Loire Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'urbanisme Communautaire unique couvrant l'ensemble de son territoire. Par délibération du 8 mars 2012 la démarche a été étendue aux communes de Soulaire et Bourg et Ecuillé suite à leurs entrées au sein de l'agglomération.

Le PLU communautaire est constitué d'un rapport de présentation, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), d'un règlement, de documents graphiques et d'annexes.

Le PADD est la traduction de l'ambition de l'agglomération pour organiser et développer son territoire. C'est la clé de voute du document d'urbanisme.

Je vous rappelle que l'élaboration de ce projet a donné lieu à de nombreux échanges avec les personnes publiques et les partenaires associés à l'élaboration du PLU. Cette première phase a également fait l'objet d'une vingtaine de réunions publiques dès le mois de juin 2012 pour la ville d'Angers et au premier trimestre 2013 pour les autres communes. Elles ont permis de partager nos ambitions avec les habitants de notre territoire. En outre, des expositions ont été mises en place dans les communes d'Angers Loire Métropole afin de présenter l'avancée de notre travail et les éléments fondateurs du PADD.

Conformément à l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme, « un débat doit avoir lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux (...) sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (...) »

Le 14 mars dernier, les orientations du projet de PADD ont fait l'objet d'un premier débat au sein de notre conseil.

Depuis, chacun des conseils municipaux a débattu de ces orientations sur la base du projet présenté le 14 mars et transmis ses observations. Les personnes publiques associées et consultées (en particulier le Conseil de Développement) lors de l'élaboration du PLU ont, pour la plupart, également formulées leurs premières observations.

L'ensemble de ces avis, pour lesquels les réponses ne relèvent pas toutes du PADD, a été soigneusement consigné pour enrichir, le cas échéant, la constitution des autres pièces du PLU. Les observations qui relèvent du PADD et auxquelles il est aujourd'hui proposé d'apporter un complément de rédaction dans la version du PADD du 14 mars dernier sont relevées dans l'annexe à la présente délibération avec les propositions d'amendements/compléments afférents.

Je vous propose aujourd'hui de débattre à nouveau des évolutions proposées du projet de PADD récapitulées dans l'annexe 1.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 123-9

Vu la délibération du 10 novembre 2010 portant sur la prescription d'un Plan Local d'Urbanisme Communautaire et l'ouverture de la concertation

Vu la délibération du 8 mars 2012 portant sur l'intégration des communes de Soulaire et Bourg et Ecuillé à la démarche de prescription du Plan Local d'Urbanisme Communautaire,

Vu le projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables transmis à chaque conseiller communautaire préalablement au premier débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu la délibération du 14 mars 2013 actant du premier débat contenant la synthèse du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Développement Durables des Territoires du 5 juin 2013,

Vu les observations transmises par toutes les communes d'Angers Loire Métropole à l'issue de la tenue de leur débat sur les orientations du PADD,

Vu l'annexe « Propositions d'adaptations du PADD » jointe à la présente délibération

Vu la contribution du Conseil de Développement sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil de communauté sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

DELIBERE

A l'issue des échanges, le Conseil donne acte de la tenue du second débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et les propositions d'ajustement visées à l'annexe 1.

Le conseil adopte à la majorité

7 Contre : Marc LAFFINEUR, Jean-François JEANNETEAU, Claude GENEVAISE, Eric BRETAULT, Caroline HOUSSIN SALVETAT, Jeanne ROBINSON-BEHRE, Thierry TASTARD

9 Abstention(s) : Philippe BODARD, Roselyne BIENVENU, Emmanuel CAPUS, Marie-Claude COGNE, Daniel DIMICOLI, Laurent GERAULT, Gilles GROUSSARD, Gérard LE SOLLIEC, Michelle MOREAU

La présente Délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le Vice Président Délégué,
Jean-Luc ROTUREAU



